

CONCOURS PHOTO FIER·ES #FIERESFIERS

PRÉSENTATION

Dans le cadre de l'Olympiade Culturelle et à l'occasion de l'exposition consacrée à l'activiste Zanele Muholi, la MEP et Paris 2024 invitent leurs followers à mettre en valeur le sport et ses pratiques au-delà des genres, des sexualités et des stéréotypes en participant au concours FIER·ES !

Prenant pour point de départ la série photographique de Coco Capitán dans laquelle elle représente son équipe féminine de football se tenant fièrement devant l'objectif, ce concours se fonde sur les valeurs d'inclusion, de diversité et d'universalisme.

À l'issue du concours, le jury — composé de Simon Baker, directeur de la MEP, Clothilde Morette, responsable de la programmation de la MEP, Lucile Gouge, responsable de la communication de la MEP et Pierre Martinez, responsable de l'Olympiade Culturelle à la Direction de la Culture de Paris 2024 — sélectionnera 3 photographies qui seront partagées sur les réseaux sociaux de la MEP et relayées par @Paris2024. Les finalistes recevront un abonnement d'un an à la MEP et le·a grand·e vainqueur, désigné·e par le vote des followers de la MEP, un tirage de sa photographie réalisée par Picto et une place pour un événement de l'Olympiade Culturelle.

Comment participer :

- Sur Instagram : publier sa photo (en compte public) avant le dimanche 14 mai 2023 minuit avec #fieresfiers #Paris2024 et #OlympiadeCulturelle, @mep.paris et @paris2024 et suivre les deux comptes.
- Par mail : envoyez votre photo à l'adresse web@mep-fr.org

Précautions imposées par le règlement du concours :

- Ne véhiculer dans vos images ou propositions publiées aucune forme de malveillance, de violence ou de discrimination, ni aucun caractère sexiste, raciste, pornographique...
- Attention, seules les publications émises par les comptes publics seront visibles pour la MEP et l'Olympiade Culturelle et donc prises en compte.
- Il n'y a pas de contrainte liée au format (portrait / paysage / carré) ni à la couleur (couleur / noir et blanc).
- Les photos peuvent être prise cette année ou dater d'une prise de vue antérieure.

Mise en œuvre :

02.04.2023 : Lancement de l'appel à participation sur les réseaux sociaux de la MEP

14.05.2023 : Clôture de l'appel à participation

Semaine du 15.05.2023 au 19.05.2023 : Jury de concours

26.05.2023 : Annonce du résultat par la publication des 3 œuvres finalistes sélectionnées par le jury sur le compte Instagram MEP.Paris, relayées par @Paris2024 + Vote des followers pour désigner le grand gagnant

REGLEMENT

Article 1 – Présentation du concours

La MEP - Maison Européenne de la Photographie organise un concours autour de la thématique « Fier·es » du 2 avril au 14 mai 2023 (dates et heures de connexion française faisant foi). Le concours est organisé sur le réseau social Instagram, sur les comptes @mep.paris et @paris2024.

À l'issue du concours, le jury composé de Simon Baker, directeur de la MEP, Lucile Gouge, responsable de la communication de la MEP, Clothilde Morette, responsable de la programmation à la MEP et Pierre Martinez, responsable de l'Olympiade Culturelle à la Direction de la Culture de Paris 2024, sélectionnera 3 photographies qui seront partagées sur les comptes Instagram de la MEP et Paris 2024. Un·e grand·e vainqueur sera ensuite désigné·e par le vote des followers.

Article 2 – Conditions de participation

Ce concours photo est gratuit et ouvert à toute personne physique ou majeure, ou mineure sous la tutelle d'un parent.

Sont exclus de toute participation au concours : les employé·es de la MEP et de l'Olympiade Culturelle ayant organisé le présent concours, les membres du jury et leur famille.

Le·a participant·e devra s'abonner à @mep.paris et @Paris2024 sur Instagram, poster une photo correspondant au thème « Fier·es », en taguant @mep.paris et @paris2024 et en utilisant les hashtags #fieresfiers #Paris2024 et #OlympiadeCulturelle. Le hashtag dédié au concours #fieresfiers valide ainsi toutes les clauses, sans restriction, du règlement. Le·a participant·e atteste avoir bien pris connaissance du règlement, qu'il·elle s'engage à respecter. Il est également possible d'envoyer sa photo par mail à l'adresse web@mep-fr.org.

Chaque participant·e s'interdit de publier ou partager toute photographie à caractère pornographique, raciste ou xénophobe, ainsi que toute photographie dénigrante ou susceptible de porter atteinte de quelque manière que ce soit à l'image, à la vie privée, à l'honneur, à la réputation et/ou à la considération de toute personne physique ou morale. La MEP se réserve expressément le droit d'éliminer sans justification toute photographie considérée en tout ou partie comme ne respectant pas les conditions de validité ci-dessus énoncées ou susceptible de nuire à son image.

Article 3 – Autorisation de publication

Autorisation d'utilisation des photos-cession exclusive des droits d'auteur

Chaque participant·e en tant qu'auteur·e ou ayant reçu l'autorisation de diffusion de la photo par son auteur·e et titulaire des droits de propriété littéraire et artistique attachés, autorise à titre gratuit, comme condition de validité de sa participation au concours, à ce que son contenu soit déposé et soit consultable sur les réseaux sociaux de la MEP – Maison



Européenne de la Photographie et sur le site www.mep.paris ; sur les réseaux sociaux de Paris 2024 ; sans limitation des territoires d'accès.

Les photos ne seront utilisées que dans le cadre du Concours photo « Fier-es ». Les photos publiées sur les comptes Instagram @mep.paris et relayées par @paris2024 et le site Internet de la MEP seront accompagnées d'un crédit du/de la propriétaire de la photo.

Autorisations relatives aux personnes et aux œuvres représentées sur les photos

Les participant·es s'engagent à respecter le droit à l'image de toute personne photographiée et les droits d'auteur relatifs à la reproduction et à la représentation de toute œuvre reconnaissable à titre principal sur les photographies ; donc à obtenir toute autorisation requise au titre de l'utilisation, pour les besoins du concours, de la photographie postée. Le·a photographe étant personnellement responsable du contenu de sa photographie, il devra être en possession de ces autorisations avant de poster sa photographie sur Instagram pour l'appel à projet organisé par la MEP.

Article 4 – Modalité de participation

Le concours se déroule ainsi :

- Phase de publication des photographies sur Instagram par les participant·es : du 2 avril au 14 mai 2023

- Jury de sélection des 3 photographies destinées à être publiées sur le Instagram de la MEP: entre le 15 et le 19 mai 2023

composé de Simon Baker, directeur de la MEP, Clothilde Morette, responsable de la programmation de la MEP, Lucile Gouge, responsable de la communication et Pierre Martinez, responsable de l'Olympiade Culturelle à la Direction de la Culture, sélectionnera trois photographies qui seront partagées sur le réseau social Instagram de la MEP et Paris2024. Un·e grand·e vainqueur sera ensuite désigné·e par le vote des followers de la MEP.

- Phase de vote du public sur Instagram : du 26 au 28 mai 2023

Les trois photographies sélectionnées par le jury seront publiées sur le compte Instagram @MEP.paris et relayées par @Paris2024 et soumises au vote des internautes.

Le votant se connecte sur : <https://www.instagram.com/mep.paris/> ou et vote pour sa (ses) photographie(s) favorite(s) en cliquant sur « J'aime », au-dessous des dites photographies. L'auteur·e de la photographie qui aura le plus grand nombre de « J'aime » sera désigné·e vainqueur du jeu concours.

- Clôture des votes et annonce du gagnant : 28 mai 2023

La photographie gagnante sera publiée dans une Story «Gagnant concours photos Fier-es» sur le page Instagram de la MEP @mep.paris et relayée par @paris2024

Le jeu-concours « Concours Fier-es » est strictement organisé par la MEP et Paris2024, il n'est ni organisé, ni parrainé par Instagram.

La phase de vote du public se déroulant sur la plateforme Instagram.com, en aucun cas Instagram ne saurait être tenu responsable en cas de litige lié au jeu.

Désignation des vainqueurs



Trois vainqueurs seront sélectionné·es par le jury qui se tiendra entre le 15 et le 19 mai 2023. Ils·elles seront notifié·es le 26 mai 2023 s'ils·elles ont été sélectionné·es par le jury et leur gain (lot énoncé dans l'article 6) leur sera confirmé. Les trois vainqueurs verront leurs photographies postées sur les réseaux sociaux de la MEP et soumises aux votes des internautes.

Le·e grand·e vainqueur sera le·a participant·e dont la photographie aura recueilli le plus grand nombre de votes à la date du 28 mai 2023 sur la page www.instagram.com/mep.paris/ (où les photos seront numérotées et porteront le titre dudit concours).

Le·a vainqueur·e sera contacté·e suite au dépouillement des votes, lui confirmant son gain, le lot énoncé dans l'article 6 et les modalités pour en bénéficier.

Tout·e vainqueur·e ne donnant pas de réponse dans un délai d'un mois à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé·e renoncer à celui-ci et le lot sera conservé par l'Organisateur. Du fait de l'acceptation de leur prix, les vainqueur·es autorisent l'utilisation de leurs nom, prénom pour la publication des résultats, sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le lot gagné.

Article 6 - Lot

Pour les trois auteur·es sélectionné·es par le jury : un an d'abonnement à la MEP

Pour le·a gagnant·e désigné·e par les internautes : le tirage offert de sa photographie chez Picto et une place pour un événement de l'Olympiade Culturelle.

Article 7 – Réception du lot

Le lot sera à retirer à la MEP – Maison Européenne de la Photographie, 5-7 rue de Fourcy 75004 Paris, France.